Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_145-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

FINANCES - BUDGET ANNEXE LOISIRS 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°1

N° Délibération CC/2026/145

EXPOSE DES MOTIFS

Au regard de l'évolution des dépenses de personnel constatée depuis le vote du budget primitif du budget annexe Trémelin, il est proposé d'augmenter les crédits budgétaires de l'exercice 2026 de 35 000,00 € au titre des charges de personnel. Cette augmentation vise à accompagner le renforcement des moyens humains nécessaires à la poursuite et au bon fonctionnement des activités de loisirs.

Il est également proposé :

- de diminuer les crédits inscrits au titre des dépenses de fonctionnement liées au bâtiment du Centre Vent, à la suite d'une réorganisation de l'affectation des bâtiments entre les différents services. Les dépenses correspondantes sont désormais réaffectées au budget principal ;
- d'augmenter les crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement afin de prendre en compte les admissions en non-valeur relatives aux créances d'ID Organisation qui

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_145-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

assurait la gestion du restaurant, des salles et des hébergements à Trémelin et dont le contrat a été résilié en 2019.

Les crédits inscrits au titre de la subvention d'équilibre du budget principal sont augmentés pour équilibrer la décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
011 - Charges à caractère général		**- 19 500,00 €**		
60611-Eau et assainissement		- 3 500,00 €		
615221-Entretien, réparation des bâtiments publics		- 5 000,00 €		
6156-Maintenance		- 3 000,00 €		
6283-Frais de nettoyage des locaux		- 8 000,00 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés		**35 000,00 €**		
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale		35 000,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante		**160 000,00 €**		
654-Admission en non-valeur		160 000,00 €		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				**126 000,00 €**
7817-Reprises provisions pour risques et charges				126 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante				**49 500,00 €**
75822-Prise en charge déficit budget annexe				49 500,00 €
TOTAL		175 500,00 €		175 500,00 €

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération n°CC/2026/13 du conseil communautaire du 5 février 2026 approuvant les budgets primitifs 2026,
Vu la délibération n°CC/2026/32 du conseil communautaire du 5 mars 2026 approuvant les budgets supplémentaires 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les termes de la décision modificative n°1 du Budget Annexe Loisirs 2026.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,